

2010/2783 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 06/09/2010, p. 1836)

M. LE MAIRE : Les statuts du syndicat mixte –Conservatoire à Rayonnement Régional- ont été modifiés, lors du comité syndical du 23 novembre 2009, validés par notre Assemblée le 14 décembre 2009 et par l'Assemblée départementale du Rhône le 25 mars 2010.

Parmi les modifications apportées, il est prévu (article 5.1) une nouvelle répartition des délégués au comité syndical : la Ville de Lyon bénéficie désormais de 7 sièges, contre 6 précédemment. Le Conseil général du Rhône dispose de 5 sièges.

Il convient en conséquence de désigner un délégué supplémentaire pour la Ville de Lyon.

Je vous propose la candidature de Mme Marie Marguerite Chichereau-Dinguirard.

Y a – t il d'autres candidatures ?

La candidature de Mme Marie Marguerite Chichereau-Dinguirard est adoptée.

(Adopté.)